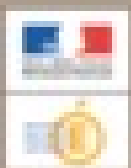


# CLASSES PASSERELLES

# Classe passerelle

Pour faciliter l'entrée à l'école



Yvelines  
Le Département



[manteslajolie.fr](http://manteslajolie.fr)



La classe passerelle est un dispositif mis en place grâce à un partenariat entre l'Éducation Nationale et la **Mairie de Mantes-la-Jolie** qui vise à permettre un « **passage en douceur** » entre la maison et l'école.

C'est une classe bien spécifique. Elle a pour but de favoriser l'accompagnement d'un groupe familial (parents/enfant) pour donner à l'enfant dès son plus jeune âge, le maximum de chance de s'intégrer dans le système scolaire et plus généralement dans un système social.

Ce dispositif a pour but de favoriser dès la première année d'école, les chances de réussite de l'enfant.

Les classes passerelle accueillent, 4 matinées par semaine des **enfants de 2 ans**, accompagnés par un parent disponible.

Téléchargez

[le document de présentation](#)

pour connaître la liste des classes passerelles à Mantes-la-Jolie

**Vous souhaitez faciliter l'entrée à l'école de votre enfant né en 2022 ?**

**Les demandes d'admissions sont à faire dès à présent et jusqu'au 15 mai pour l'année scolaire 2024-2025 !**

Si vous habitez le quartier du Val Fourré, n'hésitez pas à contacter la

[classe passerelle \(https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/familles-scolarité/petite-enfance/classes-passerelles\)](https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/familles-scolarité/petite-enfance/classes-passerelles)

la plus proche de votre domicile pour prendre **RDV** auprès du directeur d'école afin de faire une **demande d'admission** :

- **Classe passerelle École Les Anémones**  
Rue Jean-Atoine Chaptal - 01 30 94 03 80
- **Classe passerelle École Les Gentianes**  
Rue Jean Racine - 01 30 94 18 75
- **Classe passerelle École Les Glycines**  
Rue du Dr Bretonneau - 01 30 33 23 19
- **Classe passerelle École Les Violettes**  
Rue Duguay Trouin - 01 30 94 18 91
- **Classe passerelle École Henri-Matisse**  
Rue Henri Matisse - 01 34 00 15 30

**Dans ce dispositif, les parents s'engagent à être présents régulièrement dans la classe.**

## POUR QUI ?

**Les enfant de 2 ans et leurs parents, issus d'un secteur REP+, ayant peu ou pas fréquenté d'accueil collectif.**

## QUAND ?

**4 fois par semaine, le matin uniquement.**

<https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/familles-scolarité/petite-enfance/classes-passerelles?>

## COMMENT ?

**La demande d'admission se fait directement auprès de la classe passerelle. Une commission, composée d'agents de la Ville et d'un membre de l'Éducation Nationale, décide des admissions. Une fois la décision prise, les familles sont recontactées.**